

LES POINTS CLÉS

- Une large gamme immobilière : 15 SCPI, 1 SCI, 9 autres FIA, 6 OPCI, 1 SLP
- La possibilité d'investir sur des titres vifs et sur des certificats or
- La possibilité d'investir à 100 % en OPCI
- Une politique de référencement d'EMTN souple
- La possibilité d'investir des SCPI dès la souscription
- Pas de contrainte UC¹

- Souscription, arbitrages, mise à jour FRC, rachats partiels et versements complémentaires via les parcours avec la signature électronique
- Une garantie en cas de décès accidentel automatique
- Multi-mandat à l'actif : cumul possible au sein du même contrat de plusieurs poches à l'actif
- Les gitations profilées : 9 profils de gestion
- Les gitations personnalisées avec 2 sociétés de gestion

CADRE PROPOSÉ

- Assurance vie : - contrat individuel
- durée déterminée (8 ans min à 30 ans max, à défaut 15 ans)
- Capitalisation : - contrat individuel
- durée déterminée (8 ans min. à 30 ans max, à défaut 15 ans)
 - versements libres (hors PM à l'IS)

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT¹

Personnes Physiques et Personnes Morales à l'IR

- en deçà de 3M € : pas de contrainte UC
- au-delà de 3 M € : nous consulter

Personnes Morales à l'IS (à partir de 500 000 €)

- en deçà de 3M € : pas de contrainte UC
- au-delà de 3 M € : nous consulter

1. Modification possible à tout moment.

MODALITÉS

Versements (conditions spécifiques pour les PM à l'IS)

Versement initial

Gestion libre et gestion profilée	15 000 € ²
Gestion personnalisée	100 000 € ²

Versements complémentaires

Gestion libre et gestion profilée	750 € ²
Gestion personnalisée	100 000 € ²

Versements programmés

Gestion libre ou gestion profilée :

Minimum mensuel	150 € ²
Minimum trimestriel	300 € ²
Minimum semestriel	450 € ²
Minimum annuel	750 € ²

2. Minimum et bruts de frais de versement

Frais

Frais sur versement

Gestion libre, profilée et personnalisée	4,50 % max
--	------------

Frais de gestion administratif annuels

Fonds Général	0,92 % max
Unités de comptes	1,08 % max

Frais de gestion liés aux mandats

Unités de comptes en gestion profilée	1,50 % max
Unités de comptes en gestion personnalisée	2 % max

Frais d'arbitrage

Gestion libre (45 € min)	1 % max
--------------------------------	---------

Autres frais

Gestion libre et gestion profilée	0,25 % max
des montants versés ou arbitrés vers ou depuis des supports en unités de compte adossés à un actif comportant des frais de transaction.	

Gestion personnalisée	2,50 % max
des montants arbitrés ou versés à partir de et vers des supports en unités de compte	

VALORISATIONS ET DATES D'EFFET

Le contrat est valorisé quotidiennement.

Versement

Après étude préalable et validation de l'assureur (48 h max) :
J après réception des fonds par prélèvement
J+1 après réception des fonds par virement
J+2 après réception des fonds par chèque

Rachat

Le 1^{er} jour ouvré qui suit si dossier complet reçu avant midi. Le règlement du rachat est effectué dans un délai maximal de 30 jours suivant la réception de la demande.

Rachats partiels programmés (hors PM à l'IS)

Toute demande doit être réceptionnée avant le 15 du mois pour prise en compte le 25 du mois de chaque période, paiement en début de mois suivant.

Le premier rachat partiel programmé intervient après un délai de 30 jours calendaires à compter de la date d'effet du contrat.

Versements programmés

Les versements programmés seront prélevés automatiquement le 5 du mois selon la périodicité choisie, si la demande parvient à l'Assureur avant le 15 du mois en cours pour une prise d'effet le 5 du mois suivant. Dans le cas contraire, la mise en place n'est prise en compte qu'à compter du 5 du mois suivant.

Arbitrage

J+1 après réception d'une demande d'arbitrage avant 11h00 chez Nortia.

SUPPORTS D'INVESTISSEMENT (en gestion libre)

- Un Fonds Général
- OPC (plus de 700)
- 32 supports immobiliers (15 SCPI, 6 OPCI, 1 SLP, 1 SCI, 9 autres FIA)
- FCPR, EMTN, CLN, trackers et titres vifs

RENDEMENTS NETS³

Fonds euros	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds Général Cardif	1,57 %	1,04 %	0,89 %	0,79 %	1,69 %

3. Taux annuels nets de frais de gestion administrative de 1% et bruts de prélèvements fiscaux et sociaux

Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

BONUS SUR VERSEMENT 2023-2024⁴

PP et PM à l'IR : dès 100 000 €.

PM à l'IS avec objet patrimonial et OBNL dès 500 000 € et accessible qu'en versement initial

- si ≥ 30 % UC : + bonus de 1 % sur le Fonds Général Cardif en 2023 et 2024

Bonus sur 5 M€ de fonds général maximum par client

Dérogations sur demande sur l'ensemble des conditions.

4. Offre accessible dès aujourd'hui jusqu'au 31/12/2023, sous réserve de disponibilité de l'offre

MODALIT  S D'INVESTISSEMENT DANS LES SCPI

Dans la limite de l'enveloppe disponible
Accessible d  s la souscription (NOUVEAUTE)
70 % maximum de la prime et du contrat incluant SCP et SCPI
5 M   max tous supports immobiliers confondus
5 000 € min et 500 000 € max par SCPI
Absence du d  lai de jouissance
Prix d'achat r  duit    97,5 % hors SCPI Primovie
Rachat durant les 3 premi  res ann  es : p  nalit   de 3 %
100 % des loyers vers  s, int  gralement r  investis en parts de SCPI

Les montants investis sur les supports en unit  s de compte ne sont pas garantis mais sont sujets    des fluctuations    la hausse comme    la baisse d  pendant en particulier de l'  volution des march  s financiers et/ou immobiliers. Les supports en unit  s de compte pr  sentent donc un risque de perte en capital pouvant   tre partielle ou totale. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unit  s de compte, mais pas sur leur valeur.

DISPONIBILIT   DE L'  PARGNE

Avances

Possibles selon les conditions d  finies au R  glement G  n  ral des Avances applicable    la date de mise en place de l'avance.
Dur  e de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

Montant :

- 60 % max de la part de la valeur de rachat affect  e aux supports en unit  s de compte
- 80 % max de la part de la valeur de rachat affect  e aux fonds en euros.

Taux mensuel : taux le plus   lev   entre :

Taux rendement moyen net de frais du fonds G  n  ral (N-1) + 0,20 % et TME (Mois -2) + 0,90 %

Rachat partiel ou total

Non autoris   pour les contrats faisant l'objet d'une avance en cours selon les CG (nous consulter).

Rachats partiels programm  s

Les options de gestion automatique ne sont pas disponibles et cessent si le Souscripteur a opt   pour des rachats partiels programm  s. Possibles    tout moment, selon une p  riodicit   mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

Non autoris  s pour les contrats faisant l'objet d'une avance en cours.

Montant minimum 150 €

LES OPTIONS DE GESTION AUTOMATIQUE

Disponible uniquement en gestion libre. Non compatibles avec les versements programm  s et les rachats partiels programm  s (pour plus d'informations, voir les conditions g  n  rales)

Transferts programm  s

Transfert mensuel et automatique d'un support de d  part sur un ou plusieurs supports d'arriv  e.

Seuil de d  clenchement 250 €

Ecr  tement des plus-values

Arbitrage automatique des plus-values d'un ou plusieurs supports de d  part vers un ou plusieurs supports d'arriv  e.

Calcul quotidien de la diff  rence entre la part de la valeur de rachat affect  e au support et la valeur de r  f  rence.

Seuil de d  clenchement 5 % minimum par tranche de 1 %

ASSUR   PAR

AEP
ASSURANCE EPARGNE PENSION

76, rue de la Victoire
75009 Paris
T  l. : 01 55 50 15 15
www.assurance-epargne-pension.fr

ASSURANCE EPARGNE PENSION   
Une marque commerciale du groupe BNP Paribas Cardif Assurance Vie Entreprise r  g  e par le
Code des Assurances Soci  t   anonyme au capital de 719 167 488 € 732 028 154 RCS Paris Si  ge social :
1, boulevard Haussmann 75009 Paris Bureaux : 76, rue de la Victoire 75009 PARIS



Stop-loss relatif

Transfert d'un support de d  part vers un ou plusieurs supports d'arriv  e, selon un seuil de d  clenchement : 5 % minimum puis par tranche de 1 %. Calcul quotidien entre la part de la valeur de rachat au dernier cours connu et la valeur la plus   lev  e de la part affect  e    ce m  me support (depuis la souscription du contrat ou la date de mise en place de l'option), diminu  e d'un pourcentage librement d  fini par le Souscripteur.

Maintien de l'allocation

R  tablissement automatique de l'allocation d  finie    la souscription ou    la date de mise en place de l'option. Les arbitrages sont calcul  s le dernier jour ouvr   de chaque mois et effectu  s le deuxi  me ou le troisi  me jour ouvr   qui suit.

LA GESTION PROFIL  E

Mandat Investissement responsable - La Financi  re de l'Echiquier

Mandat - Tailor AM :

- Profil Portofolio Flexi 3
- Profil Portofolio Flexi 4
- Profil Portofolio Flexi 6
- Mandat Conviction+
- Mandat Evolutif

Mandat - WiseAM :

- Profil Portfolio   volution 4
- Profil Portfolio   volution 6
- Mandat Patrimonial

LA GESTION PERSONNALIS  E

Mandats Wiseam et Mandats Auris nous contacter

GARANTIES D  C  S

Garanties d  c  s optionnelles en cas de d  c  s pour toutes causes avant 75 ans, non accessibles aux mineurs de moins de 12 ans et aux personnes sous tutelle.

Garantie plancher simple

La base garantie est   gale au cumul des versements nets de frais    l'entr  e et sur versements, diminu  e le cas   ch  ant des rachats partiels ant  rieurs.

Garantie plancher index  e

La base garantie est   gale au cumul des versements nets de frais    l'entr  e et sur versements, diminu  e le cas   ch  ant des rachats partiels ant  rieurs, index   au taux annuel choisi    la souscription (de 0,5 %    5 % par tranche de 0,5 %).

Garantie plancher major  e

La base garantie est   gale au cumul des versements nets de frais    l'entr  e et sur versements, diminu  e le cas   ch  ant des rachats partiels ant  rieurs, major   du taux choisi    la souscription (120 % ou 150 %).

R  GLES D'  LIGIBILIT   DES SOUSCRIPTEURS

Souscription par...	... un ressortissant fran��ais expatri�� temporairement	... un ressortissant fran��ais	... un ressortissant de l'UE	... un ressortissant ��tranger (hors UE)
... un r��sident* en France	Accord	Accord	Accord	Accord
... un r��sident* dans un pays de l'UE et hors de l'UE	Refus	Refus	Refus	Refus

* La qualit   de r  sident correspond    la r  sidence fiscale d  finie    l'article 4B du CGI

DISTRIBU   PAR

NORTIA
GROUPE DLPK

215, avenue Le N  tre | BP 90335
59056 Roubaix Cedex 1 | T  l : 09 73 77 78 79
23, Rue Royale - 75008 Paris | T  l : 01 87 66 85 00

www.nortia.fr

SAS au capital de 3 314 408,62 € immatricul  e au RCS Lille M  tropole sous le n   398 621 102 -
Siege social 215 Avenue Le N  tre 59100 Roubaix - Immatricul  e en qualit   de Courte en
assurance - Conseiller en investissements financiers    l'ORIAS sous le n   07 001 890 (site internet :
www.orias.fr). Adh  rant des associations professionnelles CNCGP et ENDIA.

Ce document est exclusivement con  u    destination de Professionnels Ind  pendants du Patrimoine et    des fins d'information. Il ne constitue ni un   l  ment contractuel, ni un conseil en investissement. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Elles peuvent   tre subjectives et sont susceptibles d'  tre modifi  es sans pr  avis. En aucun cas la responsabilit   de Nortia ne saurait   tre engag  e du fait des informations transmises par la pr  sent  e. La relation client et le conseil attenant appartiennent exclusivement aux Professionnels Ind  pendants du Patrimoine. Les performances pass  es ne sont pas un indicateur fiable. Elles ne pr  jugent donc pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Afin d'obtenir l'ensemble des informations essentielles de ces contrats et de respecter vos obligations l  gales vis-  -vis de vos clients, vous trouverez les documents d'informations cl  s des contrats aux adresses suivantes : www.assurance-epargne-pension.fr et/ou www.nortia.fr